



## EXTRAIT

### DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 SEPTEMBRE 2019

COMMUNE DE GARDANNE

Convoqué le mardi 24 septembre 2019

Président de séance : Monsieur le Maire  
Secrétaire de séance : Monsieur Anthony Pontet

#### OBJET :

#### **RATTACHEMENT DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (C.C.A.S) A LA COMMISSION CONSULTATIVE PARITAIRE DE LA COMMUNE**

MEI Roger	
PRIMO Yveline	
LA PIANA Jean-Marc	
PONA Valérie	
BASTIDE Bernard	
NERINI Nathalie	
MENFI Joseph (dit Jeannot)	
ARNAL Jocelyne	
PORCEDO Guy	
MASINI Jocelyne	
PONTET Anthony	
LAFORGIA Christine	
JORDA Claude	
GUIDINI-SOUCHE Johanne	
PARDO Bernard	
KADRI Zahia	
PARLANI René .....	Absent
IDDIR Chérifa	
TOUAT Didier .....	Procuration
SEMENZIN Véronique .....	Procuration
BRONDINO Maurice	
GAMECHE Samia .....	Procuration jusqu'à la question n° 8
VIRZI Antoine	
BUSCA-VOLLAIRE Céline .....	Absente
BAGNIS Alain	
MUSSO Alice	
SBODIO Claude .....	Procuration
GARELLA Jean-Brice	
MARTINEZ Karine .....	Procuration
RIGAUD Hervé	
AMIC Bruno	
APOTHELOZ Brigitte	
BALDO Antonio	
BLANGERO Maryse .....	Absente
LEPOITTEVIN Clément .....	Absent

Nombre total de conseillers : 35

Présents à la séance : 26 jusqu'à la question 8 puis 27

Nombre de pouvoirs : 5 jusqu'à la question 8 puis 4

Absents à la séance : 4

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal,

Que les établissements publics territoriaux employant moins de cinquante agents ont la possibilité, conformément aux articles 28 et 32 de la loi du 26 janvier 1984, de solliciter leur rattachement aux organismes paritaires de la Commune.

C'est notamment le cas pour le Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S) pour lequel il propose, en accord avec les organisations syndicales, de rattacher les personnels de cet établissement à la Commission Consultative Paritaire Communale.

### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, à l'unanimité, l'adopte et le convertit en délibération,

#### **DECIDE :**

**ARTICLE UNIQUE** : Le rattachement des agents du Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S) à la Commission Consultative Paritaire Communale.

*Le Maire de Gardanne,  
Roger MEI*

**SIGNE**



TRANSMISE EN SOUS/PREFECTURE LE : -9 OCT. 2019

AFFICHEE LE : -9 OCT. 2019

ACCUSE RECEPTION DE LA SOUS PREF. EN DATE DU : -9 OCT 2019